



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-235

Déposé le : 4 juin 2019

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 112 LGC** Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

### Titre de la question orale

Crédit-cadre de 5 millions de francs pour la révision des plans communaux d'affectation : combien de communes ont-elles eu une décision d'octroi de subvention ?

### Question posée

Le 12 mai 2015, le Grand Conseil adoptait un décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de 5 millions de francs afin de financer une aide aux communes pour la révision de leurs plans d'affectation en relation avec le Plan directeur cantonal.

Cette aide a déjà fait l'objet de deux simples questions du député Gander (le 5 décembre 2017 et réponse du Conseil d'Etat le 7 février 2018) et du soussigné (le 28 août et réponse le 10 octobre 2018). Ces questions avaient trait au nombre de communes ayant obtenu des subventions, ainsi que de la date butoir pour faire la demande.

Dans sa réponse au soussigné, le Conseil d'Etat indiquait que les décisions d'octroi des subventions et de dépôt des demandes de subvention étaient repoussées au 31 août 2019.

Actif en aménagement du territoire et mandataire de plusieurs communes, le député soussigné sait que cette procédure administrative prend du temps et il doute que les 169 communes officiellement surdimensionnées soient conscientes de cette date butoir ! Mais, depuis la simple question Gander, le nombre de communes concernées est peut-être faible. Dès lors, la question est la suivante :

**Combien de communes ont-elles eu une décision d'octroi de subvention ?**

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Courdesse Régis

Signature :